

Question et Réponse

TITRE: Services de gens de métier dans les laboratoires de Santé Canada, région de la capitale nationale

DOC #: 1000216246

Q & R - 1 à 6

Q-1: Est-ce possible de savoir de quel façon (poste, en personne, messenger ?) les documents doivent être envoyés et si les documents doivent bien être envoyés à cet adresse :

**Health Canada / Santé Canada Bid receiving Unit/Unité de réception des soumissions
161, Promenade Goldenrod / Goldenrod Driveway
Loading dock #18/Quai de chargement #18
Tunney's Pasture/Pré Tunney
Ottawa, ON K1A 0K9
Solicitation # / # de sollicitation: 1000216246**

Aussi, l'heure limite à laquelle les documents doivent être reçus n'est pas indiquée.

R-1: La façon la plus sécuritaire afin d'assurer la réception de vos soumissions est par messenger et oui, ceci est la bonne adresse.

L'heure limite est indiquée sur la page de Buy&Sell : L'information est rajoutée sur la DOC.

Solicitation number: 1000216246
Procurement entity: HC-SC
End user entity: HC-SC
Contact name: Gagnon, Marie-France
Contact email: marie-france.gagnon2@canada.ca
Contact phone: 613-404-6723
Contact fax:

Reference number: PW-19-00898229
Amendment number: 000
Publication date: 2019-12-03
Closing date: 2020-01-10 14:00 Eastern Daylight Time (EDT)
Trade agreements: World Trade Organization-Agreement on Government Procurement (WTO-AGP)

Q-2 : Dans le document vous ne spécifiez pas de quel façon l'information sur les **projets de référence** et **l'information de l'entreprise** peut être fournie... peut-on fournir l'information sous forme d'un CCDC 11 ?

R-2 : Les projets et l'information de l'entreprise doivent être fournis dans votre soumission technique et le formulaire CCDC 11 est acceptable : <https://www.ccdc.org/documents/>

Q-3 : Dans la **Partie 3** au point **3.1 Section III : Attestations** – il est écrit que les offerants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la **Partie 5**. – Nous avons trouvé en ligne le formulaire de déclaration- Intégrité. Toutefois, mis à part celui-ci, je n'ai trouvé aucun autre document. Est-ce le seul document supplémentaire à fournir ?

R-3 : Pour **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée** : Les informations à fournir sont indiquées à la Section 17 de la politique :

<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>

▼ **17. Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier**

Pour **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre** : Cette attestation est requise pour les compagnies ayant 100 employés ou plus :
<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/pleme.html>

Q-4 : J'ai une autre question concernant les Critères techniques obligatoires.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1.1 Évaluation technique

CTO2 Le soumissionnaire doit fournir une preuve de certification du Sceau rouge et/ou de certification à titre de compagnon provincial (p. ex. une photocopie du certificat ou du permis) pour chaque ressource proposée.

- a) Étant donné que cette présélection est pour des projets en Ontario seulement, quels documents exactement devons-nous fournir ?
- b) Quel certificat entendez-vous recevoir à titre de preuve de certification ?
- c) Devons-nous fournir les cartes de : **Travaux en hauteurs, SIMDUT, 4 et 5 steps ? Pour chacun de nos hommes de chantier ?** Si non, en tant que couvreur, quels documents, certificat serait acceptable dans le cadre de ce métier ?

R-4 : a) Vous devez fournir le/les documents prouvant que vos employés sont autorisés à travailler en Ontario.

b) Même réponse que a)

c) Annexe A – Énoncé des travaux, section 3.2 Spécifications et normes : Ces renseignements seront requis si vous vous qualifiez pour l'attribution d'une Offre à Commandes, selon la catégorie.

Q-5 : Section 4.1.1.1 – Item CTO4

Veillez confirmer que vous recherchez un plan de sécurité d'entreprise complet, et non notre politique de santé et de sécurité de l'entreprise. Les plans de sécurité sont généralement de 200 à 300 pages minimum et sont fournis dans un classeur, alors que la politique est une page signée par le principal. Vous demandez 4 copies pour cette section afin que la soumission soit dans une boîte et non une enveloppe. Est-ce acceptable? Pour les autres offres à commandes de SPAC, on nous a demandé une copie de la table des matières de notre plan pour en démontrer l'existence... et la copie finale est livrée au moment de l'attribution. Veuillez clarifier les exigences.

A-5 : Merci de l'avoir signalé. Santé Canada acceptera soit une copie de la politique signée, soit une copie de la table des matières de votre plan. Les fournisseurs qui se qualifient pour cette DOC seront invités à fournir leur plan complet de santé et sécurité.

Q-6 : À l'Annexe «E»: Formulaire de prix pour sollicitation, je ne sais pas où obtenir les informations pour remplir la colonne Prix par unité dans le tableau des prix unitaires.

De plus, le montant étendu (figurant dans la dernière colonne du tableau des prix unitaires) est-il interchangeable avec le prix étendu figurant à l'annexe B?

R-6 : L'Annexe E est fournie à titre d'information pour les besoins futurs sous l'offre à commande. Pour vous qualifier comme Fournisseur, vous devez remplir l'Annexe B – Base de Paiement sous la/les catégorie(s) qui s'appliquent à vous.

4.1.3 Information générale

Les offerants peuvent fournir un taux horaire tout compris dans n'importe quel volet pour lequel ils se qualifient. L'évaluation du prix sera effectuée séparément pour la section des Travaux non-urgents. Le fait de ne pas fournir de taux dans la section Travaux d'urgence et Travaux urgents ne disqualifiera pas le soumissionnaire. Chaque volet sera évalué séparément. Les tarifs doivent être fournis pour la période de commande initiale et pour les deux (2) périodes optionnelles pour chaque volet auquel ils ont appliqués. Pour le volet Entrepreneur général, les offerants doivent soumissionner dans toutes les catégories.

Et: ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Les tarifs doivent inclure tous les coûts associés à la prestation du service conformément à l'annexe A de l'énoncé des travaux et doivent demeurer fermes pendant toute la durée de l'offre à commandes et des périodes de prolongation en option proposées. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables, le cas échéant, sont en sus et doivent figurer sur la facture séparément.

Les soumissionnaires doivent fournir des offres selon les Unités de distribution demandées. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait rendre la soumission irrecevable sans autre considération.

Les quantités estimées indiquées dans le présent document sont fournies à des fins d'évaluation seulement et ne constituent en aucun cas une garantie de la part de Santé Canada.